

COMPTE RENDU de la réunion du **COMITÉ DES CHEFS DE SERVICE DE PSYCHOLOGIE ET REPRÉSENTANTS PROFESSIONNELS DES PSYCHOLOGUES EN MILIEU HOSPITALIER** tenue le vendredi **1^{er} février 2008** à 9 h 30, au siège social de l'Ordre des psychologues du Québec, 5^e étage (Salle des Présidents).

<http://www.geocities.com/psyhosp>

PRÉSENCES :

M. Steve Balkou	C.H.U. Sherbrooke
M. Yves Beaulieu	Hôpital de Montréal pour Enfants
M ^{me} Louise Bellemare	C.H. Pierre-Boucher, Longueuil
M ^{me} Huguette Bérubé	Hôpital Charles LeMoine, Greenfield Park
M ^{me} Micheline Bibeau	C.H. de l'Université de Montréal
M ^{me} Marie-Andrée Brisson	CHCR Antoine-Labelle, l'Annonciation
M ^{me} Rose-Marie Charest	Ordre des psychologues du Québec
M. Marcel Courtemanche	C.H. de l'Université de Montréal
M. Pierre Desjardins	Ordre des psychologues du Québec
M. Gilbert Desmarais	C.H. Louis-H.-Lafontaine, Montréal
M ^{me} Nathalie My-Hoa Dinh	C.H. de St-Mary, Montréal
M. André Gilbert	CSSS Sorel-Tracy
M ^{me} Johanne Lajoie	CSSS Haut-Richelieu Rouville
M ^{me} Christiane Lampron	CSSS Gatineau
M ^{me} Suzanne Lapointe	CSSS du Suroît, Valleyfield
M ^{me} Édith Lorquet	Ordre des psychologues du Québec
M ^{me} Line Nayel	Hôpital Maisonneuve-Rosemont, Montréal
M ^{me} Claude Paquette	Institut de réadaptation de Montréal
M. Bernard Poulin	Institut Philippe-Pinel, Montréal
M. Félix Ramos	C.H.U. Sainte-Justine, Montréal
M ^{me} Suzanne Spénard	Hôpital Jean-Talon, Montréal
M ^{me} Maryse St-Onge	C.H.U. Sainte-Justine, Montréal
M. Camillo Zacchia	Hôpital Douglas, Verdun
M ^{me} Terry Zaloum	C.H. Rivière-des-Prairies, Montréal

Monsieur Marcel Courtemanche préside la rencontre et M^{me} Micheline Bibeau agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté et se lit comme suit :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 2 NOVEMBRE 2007;
3. AFFAIRES DÉCOULANT :
 - 3.1 Normes québécoises pour les tests,
 - 3.2 Parution de l'outil sur la qualification des QI;
4. SUIVI DU DOSSIER SUR LA MODERNISATION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL (PROJET DE LOI 50) : VISITE DE MME ROSE-MARIE CHAREST, PRÉSIDENTE DE L'OPQ;
5. NORMES D'AGRÈMENT DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES DE PSYCHOLOGIE :
 - 5.1 Consortium de l'Université de Montréal,
 - 5.2 Formation clinique du Département de psychologie de l'Université de Montréal;
6. IMPLANTATION DU PLAN D'ACTION EN SANTÉ MENTALE;
7. DIVERS : Autonomie professionnelle des psychologues, Formulaire de consentement;
8. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 2 NOVEMBRE 2007

Le compte rendu de la réunion du 2 novembre 2007 est adopté à l'unanimité.

3. AFFAIRES DÉCOULANT

3.1 Normes québécoises pour les tests

M. Yves Beaulieu nous informe que suite à des discussions entre l'Association des psychologues en milieu scolaire et la compagnie Harcourt, cette dernière s'est dite prête à produire des normes québécoises francophones pour les tests, mais par contre, n'est pas disposée à les financer. Selon M. Beaulieu, la problématique des normes québécoises concerne la protection du public et c'est pourquoi il propose de faire pression sur l'OPQ qui, par la suite, pourra faire pression sur le gouvernement pour obtenir des fonds. Les membres du comité sont d'accord pour envoyer une lettre à l'OPQ à ce sujet, qui sera cosignée par l'Association des psychologues en milieu scolaire.

3.2 Parution de l'outil sur la qualification des QI

Mme Huguette Bérubé confirme la parution de l'annonce de l'outil sur la qualification des QI dans la revue *Psychologie Québec*. L'OPQ lui avait demandé de soumettre un texte à ce sujet et Mme Bérubé se dit déçue de constater que son texte a été modifié. Le lancement officiel aura lieu prochainement à l'Hôpital Sainte-Justine. Les membres proposent de le présenter lors de l'Assemblée générale annuelle de l'OPQ et/ou d'en faire la promotion dans leur milieu respectif. Mme Bérubé préfère discuter avec l'éditeur des modalités de diffusion.

4. SUIVI DU DOSSIER SUR LA MODERNISATION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL (PROJET DE LOI 50) : VISITE DE MME ROSE-MARIE CHAREST, PRÉSIDENTE DE L'OPQ

Mme Rose-Marie Charest est accompagnée de Me Édith Lorquet, conseillère juridique, et de M. Pierre Desjardins, directeur de la qualité et du développement de la pratique de l'OPQ.

Aspects politiques de la Loi 50

Mme Charest nous parle des aspects politiques du projet de Loi 50. Après que le projet de loi fut déposé l'automne dernier, l'opposition a demandé une commission parlementaire, qui était prévue ce mois-ci, mais qui a été remise les 4, 5, 6 et 11 mars prochain. L'horaire des auditions de cette commission est remis à tous les membres du comité. L'OPQ auditionnera mardi le 4 mars 2008 à 11 h 45. Mme Charest tient à préciser que si le ministre a accepté de déposer le projet de loi, c'est parce qu'il y a eu consensus entre les six ordres professionnels. Par exemple, concernant l'évaluation neuropsychologique, l'OPQ a travaillé en collaboration avec les autres ordres professionnels, a été cherché leur confiance et a obtenu leur support. Elle mentionne que l'OPQ est responsable de définir et de faire valoir les compétences des psychologues. Selon elle, la stratégie est d'adopter la loi telle qu'elle est présentée et d'y laisser de l'espace.

Activités réservées

Me Édith Lorquet distribue un document, sous forme de tableau, expliquant les activités réservées à chacun des professionnels. Elle tient à préciser que le premier grand principe est que la réserve d'une activité ne peut en aucune façon empêcher les autres professionnels d'exécuter leur profession. Elle explique les 17 activités énumérées dans ce tableau. Une discussion a lieu quant à l'activité « Évaluer le retard mental » qui est réservée au psychologue, au conseiller d'orientation et à l'infirmière. Concernant l'infirmière, une attestation de formation devra être

délivrée par l'OPQ. D'autre part, Mme Charest affirme que, nulle part au monde, l'utilisation de la psychométrie est exclusive aux psychologues. Ce sont les activités qui sont réservées et non les outils.

M. Yves Beaulieu se questionne au sujet des différents thérapeutes qui ne font pas partie d'un ordre professionnel comme par exemple les thérapeutes par l'art. Mme Charest précise que dans la définition de la psychothérapie, il existe le mot « traitement » et que l'OPQ délivrera le permis de psychothérapie selon certains critères spécifiques. En conclusion, Me Lorquet mentionne l'importance de bien comprendre les activités réservées et elle se dit disponible à se rendre dans les milieux hospitaliers pour expliquer et répondre aux questions des psychologues.

La neuropsychologie

Suite à plusieurs consultations avec des neuropsychologues, M. Pierre Desjardins travaille présentement sur la production d'un guide explicatif pour définir l'évaluation des troubles neuropsychologiques et faire comprendre qui pourra l'exécuter. Selon lui, le champ d'activité devra être bien circonscrit, la définition claire et on devra établir des critères spécifiques. Un consensus est nécessaire entre les ordres sur la base des compétences reconnues.

D'autre part, la problématique des programmes universitaires est soumise à Mme Charest. Elle propose d'inviter, à ses prochaines rencontres avec les universités, les responsables des stages et internats de différents milieux hospitalier.

Les membres discutent avec M. Pierre Desjardins des normes québécoises pour les tests. Sa position est que l'OPQ n'a pas ce qu'il faut pour se prononcer sur la validité des tests. Il mentionne que les psychologues doivent d'abord documenter la non-validité des tests existants. M. Desjardins comprend bien la problématique mais tient à préciser qu'il y a multiples autres considérations que le chiffre dans une évaluation et que le jugement professionnel est toujours requis. Par contre, M. André Gilbert mentionne que dans certaines demandes d'évaluation, c'est un chiffre qui est exigé. Les membres s'entendent pour dire qu'il en va de la protection du public d'avoir des outils adéquats.

5. NORMES D'AGRÉMENT DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES DE PSYCHOLOGIE

5.1 Consortium de l'Université de Montréal

Dans deux semaines, il y aura rencontre entre le comité d'agrément des programmes universitaires de l'OPQ et l'Université de Montréal. Les membres s'entendent pour dire que la faiblesse du programme clinique de l'UdeM cause des problèmes aux milieux d'internat. Ils se questionnent quant aux moyens de pression à utiliser pour amener l'UdeM à modifier son programme. Selon les membres, l'orientation de cette université est beaucoup trop axée sur la recherche, ce qui semble aberrant étant donné qu'environ 94% des psychologues formés se dirigent vers la pratique clinique. Une discussion a lieu concernant la pauvreté de la formation, notamment en psychométrie et en psychopathologie, à l'UdeM et dans d'autres universités.

Les membres proposent de faire valoir aux universités leurs besoins concernant la formation des étudiants et aussi donner une liste de tests obligatoires à maîtriser. À cet effet, ils décident d'envoyer une lettre, le plus tôt possible, au directeur du Département de psychologie de l'UdeM pour lui expliquer le manque flagrant de formation en évaluation DSM, en psychométrie et en psychopathologie et lui spécifier que les étudiants ne répondent pas aux exigences des milieux de stage. Des copies conformes seront envoyées au directeur clinique, au responsable de stages, au vice-recteur, à l'Association étudiante et au comité d'agrément des programmes universitaires de l'OPQ.

5.2 Formation clinique du Département de psychologie de l'Université de Montréal

M. Marcel Courtemanche tient à informer de l'affichage, dernièrement, de deux postes de professeurs en psychologie clinique à l'UdeM; un en enfance et adolescence et l'autre en adulte. L'affichage du poste de psychologie clinique en adulte a été annulé par la suite. De ce fait, l'implantation du programme D.Psy. pourrait en souffrir.

6. IMPLANTATION DU PLAN D'ACTION EN SANTÉ MENTALE

M. Marcel Courtemanche souhaite faire un sondage auprès des membres du comité sur la situation, dans leur milieu respectif, concernant l'implantation du plan d'action en santé mentale et connaître les impacts sur la structure de l'organisation du travail. Ce point sera discuté à la prochaine réunion.

7. DIVERS

Autonomie professionnelle des psychologues

La Dre Odile Husain a fait part à M. Marcel Courtemanche d'une ingérence de l'administration dans plusieurs hôpitaux. Il semble que les administrateurs décident des orientations, du choix de tests à utiliser, du nombre de séances, etc. Une discussion a lieu à ce sujet.

Formulaire de consentement

Après discussion avec M. Denys Dupuis, syndic de l'OPQ, M. Félix Ramos tient à préciser que selon la Loi 83 (Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux), il est mentionné qu'un consentement éclairé verbal des parents, dans le cas de mineurs, en milieu hospitalier, est acceptable à condition qu'une note explicative au dossier soit faite à ce sujet. Pour plus de précision, une chronique déontologique a été publiée dans la revue *Psychologie Québec* en janvier 2007 intitulée : « Nouvelle approche de gestion des dossiers dans les établissements publics ».

8. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine rencontre aura lieu vendredi le 30 mai 2008.

Micheline Bibeau
Agente administrative
Service de psychologie du CHUM

/mb (2008-02-04)

Marcel Courtemanche, M.A.(Ps.)
Chef du Service de psychologie
CHUM
Président du comité